

Date de dépôt : 24 août 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Dilara Bayrak : Canicule à
Champ-Dollon, que fait le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis quelques jours, la Suisse et Genève subissent des températures extraordinaires, allant jusqu'à dépasser les 35 degrés en plein mois de juin.

La population tente de s'adapter à ce phénomène hors normes et qui risque malheureusement de se répéter très régulièrement à l'avenir. Ainsi, une augmentation massive de la fréquentation des piscines et des autres points d'eau a pu être constatée sur tout le territoire suisse.

Toutefois, dénicher des lieux frais pour espérer supporter ces temps n'est pas donné à tout le monde. En effet, se protéger de ces vagues de chaleur n'est pas chose aisée, même pour le/la citoyen.ne libre...

La situation actuelle a poussé les différents gouvernements cantonaux à activer leur plan canicule. Ces alertes ont pour but de prévenir au mieux la population et d'informer sur les gestes à privilégier pour les personnes vulnérables.

Parmi celles-ci, se trouve une catégorie d'individus bien souvent oubliée. Les détenu.e.s sont directement touché.e.s par la canicule, à l'instar des enfants, des aîné.e.s et des personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de fournir les aménagements nécessaires pour que leur détention se réalise dans des conditions acceptables.

Il convient de rappeler ici que la situation de surpeuplement carcéral à Champ-Dollon a déjà mené à plusieurs condamnations pour la Suisse et pour Genève. En effet, la Cour européenne des droits de l'homme a pu constater que les conditions de détention à Champ-Dollon constituaient une violation des droits humains¹. Le Tribunal fédéral a également eu l'occasion de se prononcer sur la violation des articles constitutionnels relatifs à l'interdiction de la torture et le respect de la dignité humaine (art. 7 et 10 al. 3 Cst.)². L'absence d'espace est un des éléments centraux de ces multiples condamnations, en plus de l'état global de déprédation de la prison.

Compte tenu de ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce qu'un monitoring de la situation a été effectué à Champ-Dollon depuis le début des vagues de chaleur ?*
- 2. Des tensions ont-elles pu être constatées depuis le début de la canicule, entre détenu.e.s ou à l'encontre des agent.e.s de détention ?*
- 3. Quelle est la température dans une cellule lorsqu'il fait entre 30 et 35 °C à l'extérieur ?*
- 4. Quelle est la température dans les cachots lorsqu'il fait entre 30 et 35 °C à l'extérieur, étant donné qu'il n'y a pas de fenêtre ?*
- 5. Est-ce que les détenu.e.s ont accès à de l'eau potable en tout temps, y compris en isolement ?*
- 6. A quelle fréquence est-ce que les détenu.e.s ont accès aux sanitaires et aux points d'eau ?*
- 7. Des améliorations ont-elles été effectuées sur le système de ventilation au sein de la prison ? Si oui, quelle était la situation antérieure et quelle est la situation actuelle ?*
- 8. Quels aménagements ont été mis en place pour diminuer l'impact de la canicule sur les détenu.e.s ? S'il y en a eu, quand ont-ils été instaurés et ont-ils été jugés suffisants ?*
- 9. Des solutions durables ont-elles été envisagées pour mieux préparer les vagues de chaleur à Champ-Dollon à l'avenir, notamment en créant une pratique formelle / un plan canicule ?*

¹ Bardali Akram c. Suisse – Arrêt n° 31623/17, 24 novembre 2020

² ATF 140 I 125 ; TF 1B_239/2015 ; TF 1B_152/2015 ; TF 6B_456/2015

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite, le Conseil d'Etat répond comme suit :

Question 1 :

Les températures ont été relevées lors du premier pic de chaleur. Celui-ci correspond aux températures relevées lors des canicules des années précédentes. Un relevé quotidien a débuté le 1^{er} juillet 2022 dans différentes cellules, à chaque étage et dans chaque aile de la prison (bâtiment nord, bâtiment sud et bâtiment est), mais également dans différents locaux utilisés par les personnels (cabines de surveillance et véranda cafétéria). Deux mesures ont été effectuées quotidiennement, une mesure le matin à 7h00, la deuxième mesure l'après-midi à 16h00. Un relevé de température pour la période du 29 juillet au 10 août 2022 est annexé à ce document.

Question 2 :

Il n'a pas été constaté de tensions particulières.

Question 3 :

Lors du relevé des températures effectué entre le 29 juillet et le 10 août 2022, les températures constatées dans les cellules se situaient entre 25°C et 38°C. A titre de référence et pour la même période, les températures minimales et maximales relevées par Météo Suisse à Cointrin étaient situées entre 14,7°C et 38,3°C.

Question 4 :

Les cellules fortes (cachots) sont équipées de fenêtres. Ces dernières restent mi-ouvertes et sécurisées avec un cadenas. Lors du relevé des températures entre le 29 juillet et le 10 août 2022, les températures constatées à l'intérieur des cachots étaient similaires à celles constatées dans les cellules et variaient entre 14,7° et 38,3°, selon leur orientation géographique.

Question 5 :

Oui, et même en promenade. La promenade de l'aile est équipée d'un brumisateur, les autres promenades sont équipées d'un point d'eau.

Question 6 :

Les personnes détenues ont en tout temps accès au minimum à un point d'eau. Pour les cellules équipées de douches, celles-ci sont fonctionnelles de 6h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30. En dehors de ces heures, l'eau des douches est coupée, mais les toilettes et lavabos restent fonctionnels. Les occupants des cellules qui ne sont pas pourvues de douche ont accès en tout temps aux toilettes et lavabos dans leur cellule et peuvent se doucher sur l'étage tous les jours s'ils le souhaitent.

Question 7 :

En termes de système de ventilation, une solution durable ne pourra toutefois être trouvée que grâce à la construction de nouveaux bâtiments carcéraux, tels que projetés dans le projet de loi sur la planification pénitentiaire (PL 13141) et le plan directeur des infrastructures pénitentiaires qui y est annexé.

Question 8 :

Il est procédé en journée à l'ouverture systématique des portillons équipant les portes de cellules sur toutes les unités. Cette méthode permet de créer un courant d'air. En outre, toutes les petites cellules sont équipées d'un ventilateur et toutes les grandes cellules en comportent deux.

Ces mesures, qui constituent dans le fait un « plan canicule », sont prises chaque année lors de situations de canicule, en accord également avec le service médical de la prison de Champ-Dollon. Toutefois, compte tenu des contraintes infrastructurelles et organisationnelles, ainsi que de la surpopulation, ces mesures ne permettent que de pallier de manière partielle les désagréments causés par la chaleur.

Question 9 :

L'architectonique du bâtiment, les contraintes techniques ainsi que la surpopulation ne permettent pas la mise en place de solutions supplémentaires, toutes les mesures possibles avec les moyens aujourd'hui alloués étant prises.

Cela étant, le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de la nécessité de créer de meilleures conditions de détention, que ce soit en lien avec la canicule ou d'autres aspects. C'est la raison pour laquelle il a adopté le 15 juin 2022 une nouvelle stratégie pénitentiaire, constatant la nécessité urgente de construire des établissements pénitentiaires et de moderniser ceux qui doivent être maintenus. En parallèle, le Conseil d'Etat entend optimiser les moyens existants, notamment dans les domaines de la réinsertion et des alternatives à la privation de liberté.

L'aspect infrastructurel de la stratégie pénitentiaire est concrétisé par le projet de loi sur la planification pénitentiaire (PL 13141) et le plan directeur des infrastructures pénitentiaires, qui ont été renvoyés à la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil lors de la session des 23 et 24 juin 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA

Annexe : tableaux et graphiques des relevés des températures

Annexe

Tableaux des relevés des températures

Etages	Heures	NORD				SUD				EST			
		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules	
		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
1er	7H00	26.3	39.9	25.5	43.2	25.9	41.4	26.3	42.5	29.3	32.2	29.7	38.9
	16H00	27.4	38.4	28.1	40.3	28.6	39.9	29.4	40.3	29.3	42.6	29.7	41.3
2e	7H00	26.6	37.7	25.9	40.6	27	40.1	25.6	42.2	29.9	42.6	30.1	35.4
	16H00	27.1	41.6	27.6	37.1	29.1	33.6	29.6	43.6	29.5	34.3	29.8	37.2
3e	7H00	26.7	40.4	26.5	39.5	27	39.3	26.6	42	30.4	32.6	30.5	37.6
	16H00	27.6	34.7	28.1	34.6	29.6	34.6	30.4	41.4	29.5	34.6	30.1	52.1
4e	7H00	28.9	33.5			27.8	37.5			30.4	42.9	31.2	53.6
	16H00	29.7	31.4			29.4	36.2			29.8	42.3	30.4	31.6
Cabines de surveillance													
		S/B A		S/B B		S/B Nord		Calvin 10		Calvin 11		Véranda Cafétéria	
Heures		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
7H00		21.8	5.3	21.7	5.2	21.4	5.5	19.7	5.2	19.9	5.4	25.7	43.8
16H00		28.5	42.6	27.3	44.5	26.9	48.1	33.4	42.6	37.4	47.6	28.6	40.3

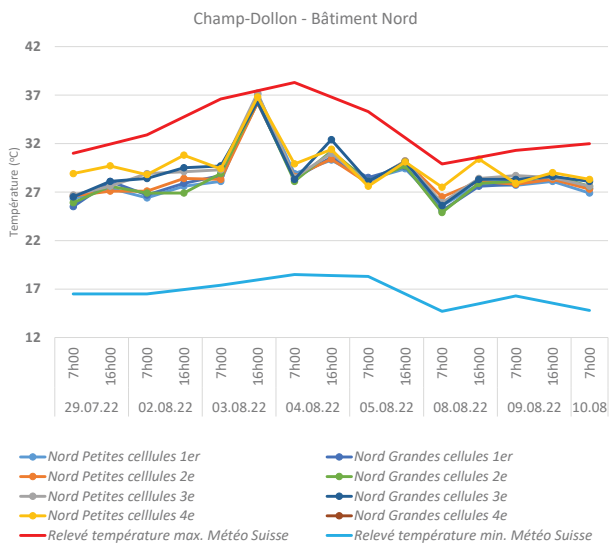
Etages	Heures	NORD				SUD				EST			
		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules	
		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
1er	7H00	26.4	37.3	26.7	35.4	27.6	42.1	28.3	33.6	27.4	41.2	28	32.1
	16H00	27.6	38.5	27.9	39.7	28.1	41.4	29.6	40.1	30.1	40.1	30.2	40.1
2e	7H00	27.1	41.1	26.9	39.4	27.9	41.3	28.4	46.1	28.2	39.6	27.9	44.5
	16H00	28.4	40.4	28.4	38.5	29.5	39.4	29.7	41.2	29.8	39.9	30.2	43.1
3e	7H00	28.9	32.5	28.4	43.6	28.1	52.4	28.6	50.1	28.1	43.4	28.3	39.6
	16H00	29.1	34.7	29.5	40.4	29.9	40.1	30.4	42.4	30.1	54.1	30.3	42.1
4e	7H00	28.8	38.1			29.1	37.4			28.4	41.4	28.6	45.5
	16H00	30.8	37.1			30.4	37.1			30.3	37.5	30.2	36.3
Cabines de surveillance													
		S/B A		S/B B		S/B Nord		Calvin 10		Calvin 11		Véranda Cafétéria	
Heures		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
7H00		28.1	45.4	33.1	46.6	28.6	41.4	28.6	46.7	28.9	49.6	28.7	37.1
16H00		31.1	30.9	39.8	30.8	30.2	38.3	35.7	28.5	36.5	24.3	33.7	28.2

Etages	Heures	NORD				SUD				EST			
		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules	
		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
1er	7H00	28.1	36.7	28.7	40.1	28.3	44.7	28.6	40.4	27.5	48	28.8	46.1
	16H00	37.1	22.8	36.2	22.1	35.3	26	34.1	23.6	36.4	21.2	36.8	23
2e	7H00	28.3	39.8	28.9	41.3	28.5	51.2	28.9	36.3	27.9	43.7	28.3	51.7
	16H00	36.2	21.1	36.4	22.6	35.1	21.8	35.7	21.7	37.2	22.9	36.6	21.2
3e	7H00	29.3	51.2	29.7	44.8	28.9	54.2	29.1	39.2	28.2	51.4	28.5	42.6
	16H00	37.2	22.2	36.3	22.7	36	24.3	34.3	22.8	37.1	23.7	37.1	24.3
4e	7H00	29.4	40.2			29.1	37.8			28.6	48.3	29.3	54.5
	16H00	36.8	22.6							36.9	24	37.3	26
Cabines de surveillance													
		S/B A		S/B B		S/B Nord		Calvin 10		Calvin 11		Véranda Cafétéria	
Heures		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
7H00		26.4	44.4	27.1	53.4	25.6	41.6	24.6	54.8	25.9	59.2	25.6	54.6
16H00		40.1	16.5	39	18.7	37.9	18.6	41.9	16.2	44.3	15.8	29.3	31.6

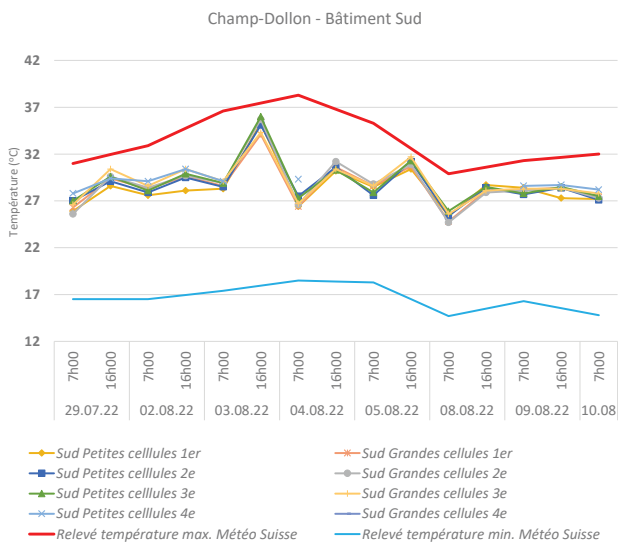
Etages	Heures	NORD				SUD				EST			
		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules	
		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
1er	7H00	28.9	35.2	28.4	41.4	26.4	44.3	26.4	39.8	26.3	44.2	27.3	47.2
	16H00	30.3	40.3	30.6	41.6	30.2	38.2	30.6	39.6	30.1	41.6	30.7	39.6
2e	7H00	28.6	35.5	28.1	36.7	27.5	37.8	26.6	39.9	26.7	47.4	27.4	49.1
	16H00	30.4	42.6	31.2	39.1	30.6	41.6	31.2	34.1	30.3		34.1	41.6
3e	7H00	28.5	34.9	28.3	43.9	27.3	38.1	26.7	37.1	27.9	54.2	28.1	51.4
	16H00	31	37.7	31.4	41.5	30.3	50.3	30.4	39.9	29.6	38.7	30.2	37.6
4e	7H00	29.9	34.9			29.3	33			27.8	48.2	28.2	52.3
	16H00	31.4	38.1							30.4	40.2	31.1	31.5
Cabines de surveillance													
		S/B A		S/B B		S/B Nord		Calvin 10		Calvin 11		Véranda Cafétéria	
Heures		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
7H00		25.1	44.1	25.7	46.1	26.7	48.4	23.4	48.2	24.1	41.8	37.1	27.2
16H00		32.7	36.7	31.6	42.6	30.4	51.4	40.3	42.6	41.6	50.1	39.2	45

Etages	Heures	NORD				SUD				EST			
		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules		Petites cellules		Grandes cellules	
		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
1er	7H00	28.3	35.7	28.5	41.2	28.5	46.7	28.6	43.4	27.5	49.7	28.9	51.2
	16H00	29.4	36.5	29.6	30.4	30.8	44.3	30.7	48.3	30.1	47.8	31.2	60
2e	7H00	27.9	37	28.1	45.7	27.6	48.9	28.8	44.4	27.7	47.2	29	55.2
	16H00	30.2	29.5	29.7	32.8	31.2	47.5	30.9	51.4	32.3	49.4	31.8	57.5
3e	7H00	28	36.3	28.1	43.2	27.9	47.2	28.6	39.7	28.1	48.7	28.9	51.9
	16H00	30.2	27.1	30.3	30.1	31.3	39	31.7	46.7	32.2	55.6	32.4	58.7
4e	7H00	27.6	39.2							28	47.2	29.1	53.6
	16H00	30.1	37.6							30.5	50.2	31.1	61.2
Cabines de surveillance													
		S/B A		S/B B		S/B Nord		Calvin 10		Calvin 11		Véranda Cafétéria	
Heures		°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%	°C	%
7H00		26.8	44.5	26.7	54.1	25.4	47.2	24.7	51.2	25.3	58.2	25.1	51.6
16H00		30.5	48.2	30.7	47.4	30.7	49.9	31.4	48.2	31.6	49.7	30.8	52.2

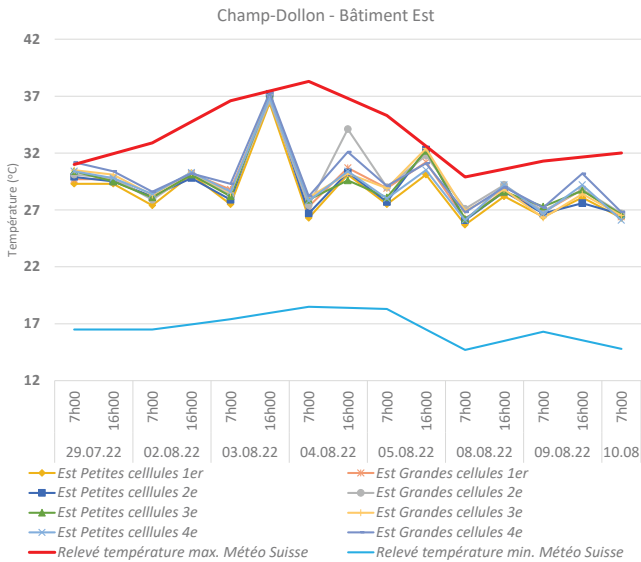
Graphiques des relevés des températures



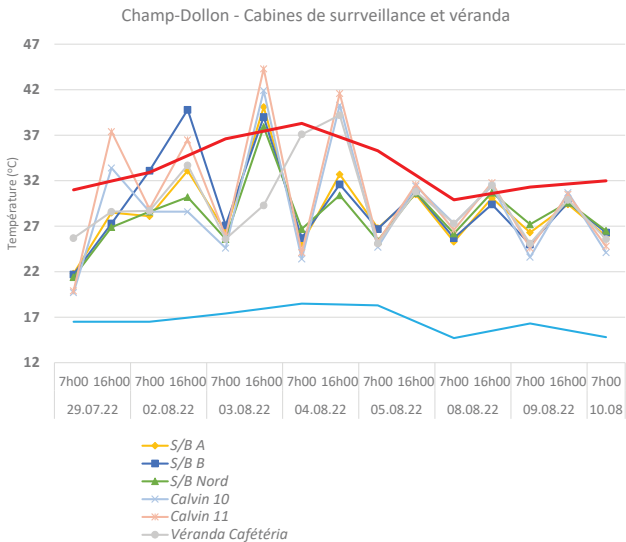
Graphique 1 – Mesures de température à Champ-Dollon – Bâtiment Nord.



Graphique 2 – Mesures de température à Champ-Dollon – Bâtiment Sud.



Graphique 3 – Mesures de température à Champ-Dollon – Bâtiment Est.



Graphique 4 – Mesures de température à Champ-Dollon – Cabines de surveillances et véranda.